

VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE ?

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu d'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES GENDARMES

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur ;
Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
Interdisez l'accès des lieux.



UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés;

Prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...)

Déposez plainte à la gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet: <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

#CAMBRIC'ESTFINI

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Se faire cambrioler pendant les congés ?

C'EST LE POMPON
SUR LA GARONNE !



Flashez et partez en vacances sereinement

ou inscrivez vous en ligne sur service-public.fr



PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE

Groupement de gendarmerie
de la Haute-Garonne

Liberté
Égalité
Fraternité

CONTRE LES
CAMBRIOLAGES,

HAUT-GARONNAIS,
AYEZ LES
BONS RÉFLEXES !



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).



Demandez conseil à un professionnel

SOYEZ

PRÉVOYANT



Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les gendarmes et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur.

Conservez vos factures.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.



Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture.

Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.



Afin de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.



Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur vos réseaux sociaux. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ?

Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.